

Au Rwanda, un tribunal militaire est mis en place après le massacre de Kibeho

Stephen Smith

Libération, 3 mai 1995

Un conseil de guerre, chargé de sanctionner des exactions commises par l'armée du nouveau régime, en place depuis l'été dernier, a prêté serment hier et a, d'emblée, commencé à siéger. Composé d'un lieutenant-colonel et de quatre assesseurs, tous des commandants, ce tribunal militaire « doit contribuer à mettre fin à la culture de l'impunité », a déclaré le ministre rwandais de la Justice. Hier, douze militaires, dont trois officiers, ont comparu pour le meurtre de deux gardiens d'une ambassade africaine à Kigali et le vol de plusieurs véhicules. Le verdict – la peine de mort est prévue pour homicide – est attendu pour la semaine prochaine.

Alors qu'aucun des quelque 33 000 prisonniers accusés de génocide n'a encore été jugé, cette cour martiale a été mise en place après le mas-

sacre dans le camp de Kibeho, le 22 avril, dont le bilan demeure controversé : 300 « déplacés » Hutus tués, selon le gouvernement, 2 000 morts, selon les Nations unies. Hier, 168 réfugiés à Kibeho ont quitté le bâtiment où, depuis dix jours, sont retranchées environ 2 000 personnes demandant, en vain, « un sauf-conduit pour l'étranger ». Bien qu'il soit interdit à la Croix-Rouge internationale de leur apporter des vivres, quelque 1 700 Hutus refusent toujours de rentrer dans leurs communes d'origine.

Par ailleurs, hier, le nouvel ambassadeur de France à Kigali, Jacques Courbin, nommé dès janvier, a remis ses lettres de créance au président rwandais, Pasteur Bizimungu, attendu en visite à Paris pour le 8 mai.

S.Sm